

Commune de Lattes

Délibération : Del2018-0026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

**OBJET: PORT DE LATTES: VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2018**

24 janvier 2018.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. GACHET, M. LACOMBE, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. VAILLE, M. BANULS, M. BLIN, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE

EXCUSES : M. MODOT, Mme DONADA, Mme LOUBATIERES

ABSENTS : M. CLAUSIER, M. MERCKLE

Le projet du budget primitif 2018 pour le Port de Lattes s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 210 940 € HT et se décompose comme suit :

• Section d'investissement	:	27 440 €
• Section d'exploitation	:	183 500 €
Total	:	210 940 €

❖ Section d'exploitation :

Les dépenses sont notamment constituées des charges à caractère général (52 860 €), des provisions (15 000 €) et du remboursement des frais de personnel (86 000 €) au budget général.

❖ Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement consistent en un complément pour les travaux de mise en conformité des pontons et divers travaux à hauteur de 27 440 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire:

- Vote le budget primitif du Port de Lattes pour l'exercice 2018,
- Approuve le principe de la constitution de provisions dans le cadre du régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire).

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la

Réception en Préfecture le 31/01/2018

Et de la publication le 31/01/2018

Cyril MEUNIER
Maire

